

Bulletin d'adhésion

à retourner accompagné de votre chèque au siège
de l'association (22, rue Meyrueis – 34000 Montpellier)

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Profession (facultatif) : _____

Année de naissance (facultatif) : _____

Réduction d'impôt de 66 % du montant des dons
et cotisations versés à *Agir pour les paysages*
(dans la limite de 20 % du revenu imposable).

*Par exemple, une cotisation de soutien (20 €) ne
vous coûtera réellement que 6,80 € !*

Oui, je soutiens l'action d'*Agir pour les
paysages* en adhérant à l'association

Adhésion « petit budget » 5 € ou plus
Adhésion simple 10 € ou plus
Adhésion couple 12 € ou plus
Adhésion de soutien 20 € ou plus
Association 20 € ou plus
Membre bienfaiteur 100 € ou plus

Je fais un don : _____

Je souhaite être mis en relation avec
les autres adhérents de mon
département

Je souhaite représenter l'association
ou agir au niveau local

Remarques éventuelles : _____

Agir pour les paysages

Association loi 1901 ayant pour objet de
« protéger, réhabiliter et valoriser
les paysages urbains et non urbains »

22, rue Meyrueis

34000 Montpellier

☎ 09 72 26 69 08

contact@agirpourlespaysages.org

www.agirpourlespaysages.org



*Les paysages ont besoin
de votre soutien...*

Le constat

Les paysages, qu'ils soient exceptionnels ou quotidiens, qu'ils soient des lieux de rêve ou tout simplement des lieux de vie, font selon la loi partie du « *patrimoine commun de la nation* ».

Pourtant, ils sont mis à mal, en milieu urbain comme dans les zones rurales :

- prolifération des panneaux publicitaires aux abords des villes et villages,
- urbanisation incontrôlée et zones commerciales à profusion,
- abattage d'arbres parfois centenaires,
- déchets déposés au milieu de la nature...

Cette situation n'est pas une fatalité. Des solutions existent :

- application des lois et règlements existants (des milliers de panneaux publicitaires et d'enseignes sont aujourd'hui illégaux),
- adoption de nouvelles lois permettant de protéger les paysages

Notre objectif

Agir pour les paysages a été créée pour réunir tous ceux qui partagent notre constat et souhaitent une reconquête de tous les paysages, depuis les sites classés au patrimoine mondial de l'Unesco jusqu'aux sites « ordinaires » qui constituent le cadre de vie de nombreux citoyens.

Nos actions

- Actions en justice pour obtenir le respect des lois et règlements en vigueur
- Interventions auprès du gouvernement et des parlementaires pour faire adopter de nouvelles lois et faire évoluer les lois existantes
- Actions de sensibilisation auprès des élus locaux
- Manifestations et pétitions pour mobiliser l'opinion publique

Nos principaux succès

- Juin 2012 : à la demande d'*Agir pour les paysages*, le Conseil d'État stoppe la mise en application (prévue le 1^{er} juillet) d'un décret qui prévoyait par erreur... la suppression de toutes les règles de hauteur et de surface pour les grandes enseignes sur pied.
- Mars à septembre 2013 : le préfet de Saône-et-Loire, saisi par *Agir pour les paysages*, ordonne le démontage de plus de 50 panneaux publicitaires illégaux de grand format installés depuis de longues années à Paray-le-Monial.

Notre démarche

Pour mieux « peser » sur les décisions publiques, *Agir pour les paysages* travaille en partenariat avec d'autres associations locales ou nationales. ***Agir pour les paysages* est membre de la fédération France Nature Environnement depuis juin 2012.**

Pourquoi adhérer ?

Agir pour les paysages est une association militante :

- Ses seuls revenus proviennent des dons et cotisations versés par ses adhérents et sympathisants. C'est la garantie de l'indépendance de l'association.
- Plus ses adhérents seront nombreux, plus l'association pourra rapidement obtenir un agrément qui lui permettra d'engager plus facilement des actions en justice.

Chaque adhésion contribue donc à nous donner les moyens de poursuivre nos actions et contrer les groupes de pression (bétonneurs, aménageurs, afficheurs...) auxquels nous nous heurtons.

Le montant de la cotisation est volontairement réduit pour permettre à chacun de nous soutenir : le fait d'adhérer importe davantage que le montant versé !

En adhérent, vous pourrez aussi :

- être informés de nos actions,
- participer à la vie de l'association,
- si vous le souhaitez, contribuer aux actions de l'association, notamment au niveau local.

Ne restez plus sans réagir face à la pollution visuelle : rejoignez nous !